

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 10 novembre 1997 à 19:00 heures à l'hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Réjean Cliche, Christian Roy, Alain Du Sault et Alain Mathieu formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Madame Jeannine Patry explique le budget du Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor.

205-97 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,
et résolu que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

206-97 **ADOPTION DU BUDGET 1998 DU SERVICES LOISIRS ET TOURISME DE SAINT-VICTOR**

Les membres du Conseil analysent le budget du Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor pour l'année 1998.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,
Secondé par Monsieur Christian Roy,
et résolu que le budget du Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor pour l'année 1998 est adopté par la Municipalité de Saint-Victor au montant de 52 725 \$ répartie comme suit:

Janvier	10 700 \$	Juillet	3 200 \$
Février	3 000 \$	Août	9 200 \$
Mars	3 000 \$	Septembre	3 600 \$
Avril	3 000 \$	Octobre	3 600 \$
Mai	3 000 \$	Novembre	3 600 \$
Juin	3 200 \$	Décembre	3 625 \$

ADOPTE

Monsieur Alain Mathieu quitte son siège à 19:24 heures.

207-97

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMERO 10-97

Le Conseiller, Christian Roy, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 10-97 sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter le taux de taxe foncière et les tarifs de compensation applicable à l'année financière 1998 de la Municipalité de Saint-Victor.

LE CONSEILLER

CHRISTIAN ROY

Monsieur Victor Bernard prend siège à 20:00 heures.

208-97

**REMUNERATION DU SECRETAIRE-TRESORIER ET DE LA SECRE-
TAIRE-TRESORIERE-ADJOINTE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Réjean Cliche,
et résolu que les conditions salariales du Secrétaire-trésorier et de la Secrétaire-trésorière-Adjointe décrété au document relatif aux conditions salariales des employés de la Municipalité de Saint-Victor pour l'année 1998 sont adoptés. Les avantages sociaux sont les mêmes que ceux énumérées à la convention collective des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTE

209-97

LEVÉE DE LA SEANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Madame Jeannine Patry,
et résolu que la séance d'ajournement est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE-TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER